



**DELIBERATION DU BUREAU DU 23 JANVIER 2023 – MORBIHAN HABITAT**

Le 23 janvier 2023 à 16H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 18 janvier 2023.

<b>Membres présents (7) :</b> <i>Mme Hortense LE PAPE</i> <i>M. David ROBO</i> <i>M. Pierre GUEGAN</i> <b>En visio conférence :</b> <i>Mme Marie-Hélène HERRY</i> <i>M. Fabrice LOHER</i> <i>M. Marc BOUTRUCHE</i> <i>Mme Yolande HANVIC</i>	<b>DELIBERATION N°12 BU. 2023 01 23</b>	<b>Opération n° 1405</b>
	<b>QUIBERON</b> Rue des Sirènes	Acquisition auprès de PIERRE PROMOTION de 13 places de stationnement

Délibération du Bureau du 17 décembre 2018	Autorisation de lancement
Délibération du Bureau du 22 juillet 2019	Acquisition de l'hôtel auprès de PIERRE PROMOTION afin de réaliser un foyer pour jeunes travailleurs de 21 logements.
Délibération du Bureau du 14 octobre 2019	Acquisition de l'hôtel auprès de PIERRE PROMOTION afin de réaliser un foyer pour jeunes travailleurs de 20 logements.
Délibération du Bureau du 2 mars 2020	Acquisition auprès de PIERRE PROMOTION de l'hôtel du Relais et de 14 places de stationnement

Le Bureau, en date du 2 mars 2020, a approuvé l'acquisition auprès de PIERRE PROMOTION de l'hôtel du Relais (réhabilitation en Foyer Jeunes Travailleurs), situé rue des Sirènes à QUIBERON, ainsi que 14 places de stationnement aériens, situés dans la résidence été réalisée à proximité par PIERRE PROMOTION au prix global de 359 993 € HT.

L'hôtel est cadastré section AX n° 236, les stationnements seront situés pour partie sur les parcelles actuellement cadastrées section AX n° 1295, 1373 et 280.

Cette acquisition s'est réalisée en deux phases :

- acquisition de l'hôtel le 07 février 2020 au prix de 285 393,03 € HT (soit 290 000,00 € TTC avec TVA sur marge de 4 606,97€),
- acquisition de 14 stationnements pour 74 600,00 € HT (TVA 5.5%), soit un montant TTC de 78 703,00 €, à l'achèvement de la Résidence de PIERRE PROMOTION.

Etant donné que PIERRE PROMOTION a dû intégrer une place de stationnement PMR dans la copropriété de la résidence, il ne peut finalement nous céder que 13 places de stationnement comme suit :

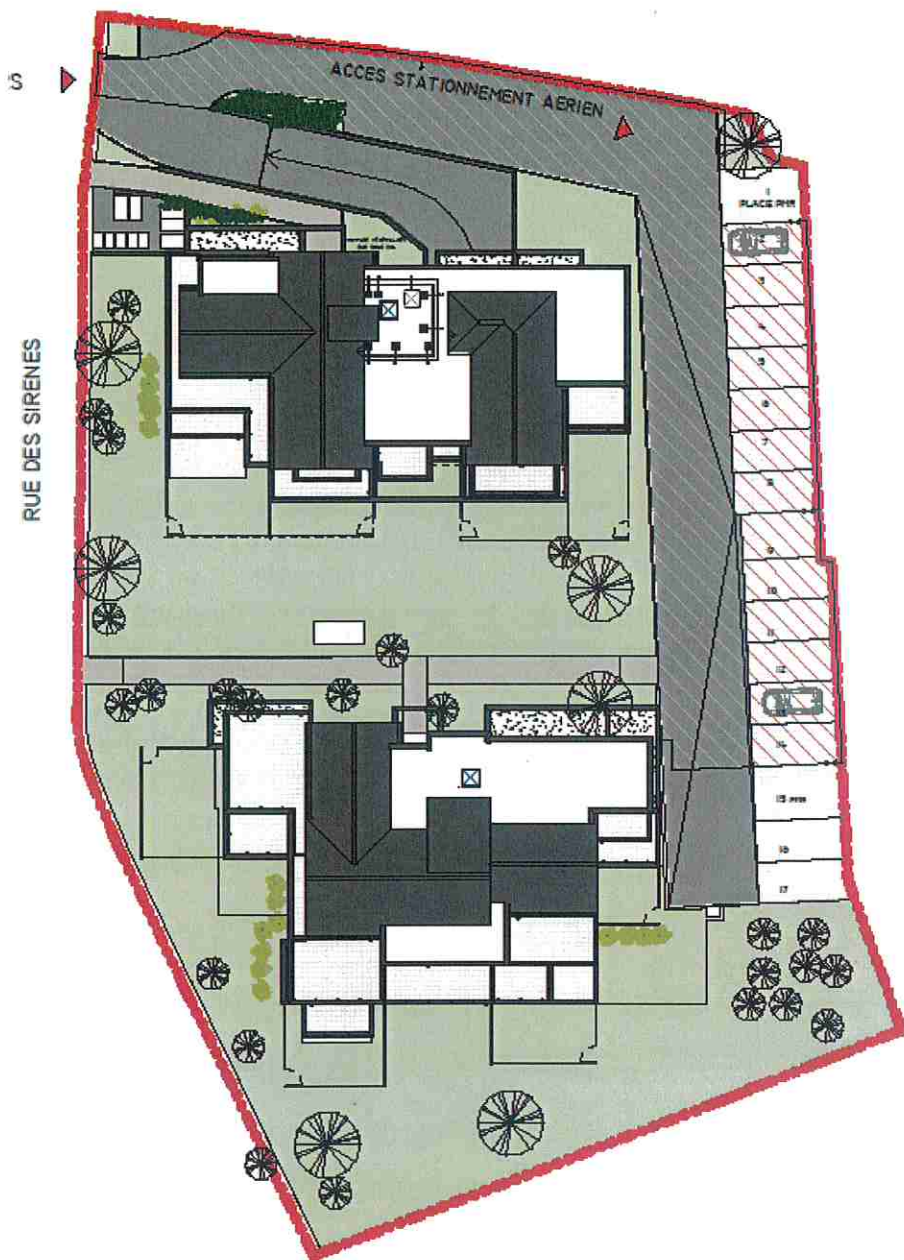
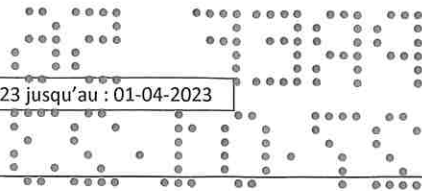
- 13 places de stationnement au prix unitaire de 5 328,57 € HT soit un prix global de 69 271,41 € (TVA à 5,5%) soit 73 081,34 € TTC.

Les domaines ont rendu un avis de valeur d'un montant de 84 500,00 € HT soit 6 500 € HT/place.

L'acte sera rédigé par l'étude de Maître SOEUR, notaire à AURAY. Maître HADDAD interviendra en participation pour le compte de Morbihan Habitat.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents, le BUREAU décide :

- de valider les conditions de l'acquisition des 13 places de stationnement auprès de la PIERRE PROMOTION
- d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte de vente, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire et/ou tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.



PLACES DE STATIONNEMENT  
RESERVEES POUR MORBIHAN  
HABITAT

PE 02	12.50 m <sup>2</sup>
PE 03	12.50 m <sup>2</sup>
PE 04	12.50 m <sup>2</sup>
PE 05	12.50 m <sup>2</sup>
PE 06	12.50 m <sup>2</sup>
PE 07	12.50 m <sup>2</sup>
PE 08	12.49 m <sup>2</sup>
PE 09	13.47 m <sup>2</sup>
PE 10	13.45 m <sup>2</sup>
PE 11	13.66 m <sup>2</sup>
PE 12	13.68 m <sup>2</sup>
PE 13	13.73 m <sup>2</sup>
PE 14	13.77 m <sup>2</sup>

